

Berne, le 13 décembre 2022

Communiqué de presse

Expéditeur	"Service de presse du BPA"
Téléphone	+41 31 390 21 21
E-mail	medias@bpa.ch
Informations	bpa.ch/medias

Alcool au volant

L'alcool ne s'élimine que lentement

Il faut étonnamment peu pour avoir un taux élevé d'alcool dans le sang. Par contre, le corps n'élimine cette substance que très lentement, à raison de 0,1 à 0,15 ‰ par heure. C'est pourquoi le BPA recommande d'être prudent même le lendemain des fêtes professionnelles ou familiales qui émaillent la fin de l'année. En 2021, 441 personnes ont été grièvement blessées et 21 sont décédées dans des accidents de la route imputables principalement à l'alcool. Presque un tiers de ces derniers ont été provoqués par des cyclistes.

Il suffit de très peu pour que l'alcoolémie maximale autorisée dans la circulation routière, soit 0,5 ‰, soit dépassée. Il faut par contre très longtemps pour que le corps élimine l'alcool. En effet, seul entre 0,1 et 0,15 ‰ est dégradé par heure.

Ainsi, il est bien possible que, même le lendemain des soirées professionnelles ou familiales liées aux fêtes de fin d'année, on ne soit pas encore en état de conduire. De plus, il n'y a aucun moyen d'accélérer l'élimination de l'alcool: cornichons, café ou tout autre breuvage censé combattre la gueule de bois ne sont d'aucune utilité.

L'alcool, une cause fréquente d'accident

L'alcool joue un rôle dans un accident de la route sur neuf. En 2021, 441 personnes ont été grièvement blessées et 21 ont perdu la vie dans des accidents imputables à ce facteur. Presque un tiers des graves accidents de la route dus à l'alcool sont provoqués par des cyclistes motorisés ou non motorisés. Ce constat est l'occasion de rappeler que la limite légale de 0,5 ‰ vaut pour tous les usagers de la route, y compris les utilisateurs de vélos classiques ou électriques.

Provoquer un accident en conduisant sous l'influence de l'alcool peut entraîner non seulement un retrait de permis, mais également des conséquences financières potentiellement très lourdes dans le domaine des assurances. Les personnes qui roulent sur un vélo classique ou électrique en étant alcoolisées risquent aussi de se voir retirer leur permis de conduire.

Campagne illustrant l'effet de l'alcool

Une faible quantité d'alcool altère déjà la capacité de conduire, même lorsque la limite légale d'alcoolémie n'est pas atteinte: le champ de vision rétrécit, l'attention diminue et le temps de réaction s'allonge. L'alcool au volant est donc un dangereux compagnon de route, comme le rappelle actuellement une [campagne du BPA](#). L'une des affiches montre un verre de vin à travers lequel on voit écrit, en lettres déformées et floues, le message suivant: «Au volant, un verre de vin suffit à brouiller la vision.»

Cinq conseils pour réduire le nombre d'accidents dus à l'alcool

- Ne pas boire d'alcool si l'on prévoit de conduire.
- Si l'on est en voiture et qu'on a bu: laisser son véhicule sur place et prendre les transports publics ou le taxi.
- Si l'on se rend à une fête: faire du covoiturage et décider qui conduira et ne boira donc pas.
- Si l'on a des invités: toujours prévoir des boissons sans alcool.
- Empêcher les personnes ayant consommé de l'alcool de prendre le volant.